

motifs présumables ont dû être la bonne administration de la Lyonnaise et sa promotion au consulat. La vraisemblance la plus grande reste donc en faveur d'Aemilius Frontinus, proconsul d'Asie sous Marc-Aurèle et le plus élevé des trois en dignité. Son gouvernement de notre province devrait peut-être alors se placer sous Antonin le Pieux, car s'il avait eu lieu sous le règne commun de Marc-Aurèle et de Vérus, on devrait lire sur l'inscription *leg. aVGG*, c'est-à-dire *Augustorum duorum*, et s'il avait eu lieu plus tard, c'est-à-dire dans la période des onze années comprises entre 169 et 180 qui représentent le règne de Marc-Aurèle après la mort de Vérus, il y aurait difficilement la place nécessaire pour un gouvernement qui durait habituellement trois ans, pour un consulat et un intervalle variable entre huit et seize ans laissé d'ordinaire entre le consulat et le proconsulat d'Asie (Waddington, *Fastes des prov. asiat.*, ch. I).

Lucius Aemilius Frontinus (?) est un nom à ajouter à la liste des gouverneurs de la Lyonnaise déjà connus (V. Spon, éd. 1857, p. 283). Sa place chronologique serait entre le gouvernement de T. Vitrasius Pollio, sous Hadrien, et celui de Septime Sévère, le futur empereur, sous Commode.

22

De B., p. 284. Perdue. — Inscription sur le piédestal d'une statue élevée un personnage passé de l'ordre équestre dans l'ordre sénatorial, sous Trajan; pourvu, sous Hadrien, de diverses fonctions publiques à la suite desquelles il devint peut-être gouverneur de la Lyonnaise.

Lignes 4 et 5: lire Q. VRBANO AED. PLEB.— Ligne 10; au lieu de GEMICA ET HADRIANIA rétablir le leçon de Bellièvre: FORT et III CYRE; corrections proposées par M. Renier dans Spon, p. 107.

Ti. Claud(io), Ti fil(io), Pal(atina), Quarto, | trib(uno) mil(itum) leg(ionis) III Cyrenaicae, | adlecto ab divo Traiano Parthico | in splendidissimo ordine, q(uaestori) urba

5. | *no, ae(dili p)lebis, praetori, leg(ato) propr(aetore) | provinc(iae) Asiae, leg(ato) divi Traiani (Parthici) | et Imp(eratoris) Caes(aris) Traiani Hadriani Aug(usti iu(ri) | dic(o) provinc(iae) Hispan(iae) Citerior(is) Tarra(conensis); | iussu Imp(eratoris) Hadriani Aug(usti pr)ae(posito*

10. | *legionum II Traianae) Fortis et III Cyrenaicae (in expeditionem Iudaicam ducendarum. .)*

Ce personnage, qu'une faveur de Trajan avait fait passer de l'ordre équestre dans l'ordre sénatorial, ne paraît pas s'être élevé jusqu'au consulat. On voit qu'il fut, en qualité d'ancien préteur, d'abord un des légats du proconsul d'Asie, ensuite, à la fin du règne de Trajan et au commencement de celui d'Hadrien, légat, chargé de rendre la justice dans l'Espagne Tarraconnaise. Si la restitution de ce passage de l'inscription est certaine, comme elle paraît l'être,